



INVESTISSEMENTS

**Les projets de
la commune pour 2023**

SÉCHERESSE

**Récupération d'eaux de
pluie, choix des espèces :
la commune anticipe**



Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Voilà déjà dix ans que l'Hérydan, centre pour personnes handicapées, tisse des liens étroits avec notre commune et nos Hérigeois. C'est pourquoi j'ai souhaité que l'on consacre le dossier de notre journal à cette «institution», que l'on découvre à nouveau cet établissement doté de moyens tout à fait exceptionnels pour aider au mieux-vivre de ses résidents.

C'est parce que nous avons souhaité, comme cela avait été envisagé initialement lors de l'élaboration du projet par les élus d'avant 2014, permettre à nos concitoyens handicapés de mieux partager la vie du village, de la vivre plus facilement, que nous venons d'ouvrir au public le Parc Peilloud (donation à la commune en 2019), seulement après avoir pu équiper son accès d'une rampe de circulation pour personnes à mobilité réduite. Les aménagements de l'espace Bauges, espace d'agrément pour tous et de proximité pour les résidents de l'Hérydan, avaient été réalisés dans cet esprit, celui de permettre à tous de partager des points de vue magnifiques sur nos montagnes environnantes.

La livraison fin 2019 de la voie verte, et les aménagements de la place du village qui suivirent, avaient été pensés en ce sens, afin de faciliter et d'ouvrir à tous des déplacements de proximité plus sécurisés.

Vous l'avez certainement appris dans la presse, notre commune accueillera en juin 2024 le passage de la flamme olympique, une flamme paralympique. Martial Saddier, président du Conseil départemental, et plus particulièrement nos conseillers départementaux Fabienne Duliège et Daniel Déplante, ont en effet choisi d'honorer les sportifs handicapés. C'est donc tout naturellement que notre commune a été proposée, mettant ainsi à l'honneur les personnes handicapées, les athlètes paralympiques et nos résidents de l'Hérydan.

C'est tout un canton qui sera réuni autour du passage de la flamme, le dimanche 23 juin 2024, après Evian-les-Bains, Excenevex, Annemasse, Cluses, Annecy. Elle sera accueillie, on l'espère bien, par une foule immense entre le pôle culturel du Pays d'Alby et l'Hérydan avant de terminer son parcours à Chamonix pour honorer les 100 ans des JO d'hiver de 1924.

Je ne tarde pas plus à vous laisser découvrir le dossier sur l'Hérydan, mais aussi de nombreux articles pour votre complète information sur la vie de notre village.

Bel été à tous.

Jacques ARCHINARD
Maire d'Héry-sur-Alby

PLUi : un projet concerté avec les habitants

Du 29 novembre au 29 janvier, les Grand Annéciens étaient invités à donner leur avis sur le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), base du futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). C'est à travers un format de réunion publique interactif, que les participants ont pu échanger avec les élus du Grand Annecy et donner leur avis. Plus de 500 personnes se sont également exprimées à travers un questionnaire et 4 ateliers thématiques étaient organisés avec les acteurs du territoire (économiques, associatifs, institutionnels...).

Une fois finalisés, les objectifs du PADD, qui définit les grandes orientations stratégiques pour l'aménagement de notre territoire à horizon 2040, seront traduits dans le plan de zonage et le règlement du PLUi fixant les nouvelles règles d'utilisation des sols.



Journal municipal d'Héry-sur-Alby
Mairie - 40 chemin des Ecoliers - 74540 Héry-sur-Alby
www.herysuralby.fr

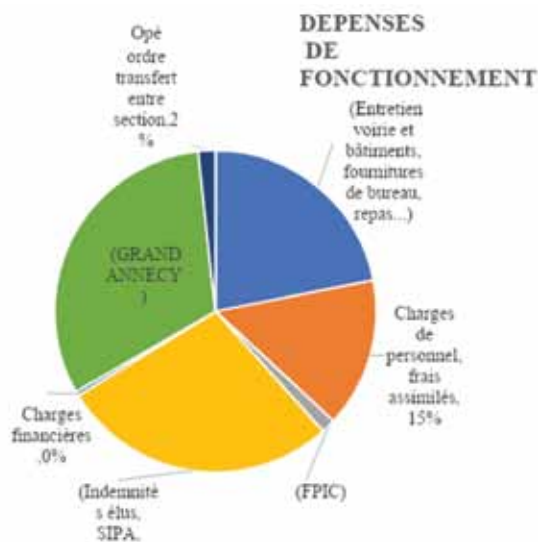
Parution : juillet 2023
Directeur de la publication : Jacques Archinard
Coordination : Julie Surreaux
Rédaction : équipe municipale d'Héry-sur-Alby
Conception et réalisation : agence Kangourou, Aix-les-Bains
Impression : Imprimerie Ducret, Rumilly
Imprimé sur papier respectueux de l'environnement

Finances : priorité à la maîtrise du budget

En 2022, la section de fonctionnement s'élevait à 1,01 M€ en dépenses. La masse salariale de la commune est, comme les années précédentes, inférieure à celle de la moyenne des communes de même importance.

Les recettes continuent d'être impactées par la constante diminution des aides de l'État. Les impôts locaux et taxes diverses (689 226,64 € perçus en 2022) représentent 75% des recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissement ont atteint 209 671,09 € en 2022. 64% des recettes d'investissement proviennent des dotations et participations versées par l'État et d'autres partenaires (235 155 €). D'importants investissements (Liaudy et aménagement de la place du centre village) ont été réalisés ces dernières années. Grâce aux recettes de la taxe d'aménagement (permis de construire) et aux subventions obtenues sur un certain nombre d'opérations, différents investissements peuvent être programmés cette année (lire le détail ci-contre). En revanche, la commune ne peut pas prévoir de gros projet. La maîtrise du budget demeure la priorité de la municipalité.

L'aménagement et la sécurisation de l'entrée Sud sont à l'étude pour un coût estimé à 70 000 €. Si ce projet bénéficie d'une aide du Département dans le cadre du contrat d'avenir et de solidarité (CDAS), il pourra être réalisé en 2024 ou 2025. Quant à la réhabilitation de l'ancienne mairie, elle est envisagée sur 2024-2025.



De nouvelles fenêtres pour la bibliothèque

Après le remplacement de celles de l'appartement de l'ancienne école, ce sont désormais les 12 fenêtres de la bibliothèque qui doivent être changées, afin de renforcer l'isolation du bâtiment. Une demande de subvention a été faite dans le cadre du contrat d'avenir et de solidarité (CDAS) du Département. Le projet sera réalisé une fois ce financement acquis.



Les projets 2023 en bref

► **Parc Peilloud** : après la réalisation d'un nouvel accès avec une pente adaptée aux personnes à mobilité réduite (4000 €), le parc Peilloud est désormais ouvert au public en journée.

► **Une cuve pour récupérer les eaux de pluie** : La commune a décidé d'enfouir une citerne de 10 000 litres à l'angle de la mairie, afin de récupérer les eaux pluviales depuis les toits des bâtiments municipaux. Cette eau sera utilisée pour l'arrosage des espaces verts. L'investissement est de 6000 € (citerne, pompe et travaux).

► **Réfection de la route des Combes** : Une partie de la voirie, qui s'était affaissée en bas de la route des Combes, a été sécurisée sur une cinquantaine de mètres. L'investissement de 27 700 € HT a bénéficié d'une subvention de 19 588 € du Département de la Haute-Savoie.

► **Sécurisation de la voirie au Mas** : Une canalisation va être installée afin d'éviter un écoulement d'eau susceptible de geler en hiver et de rendre la chaussée dangereuse. Coût : 4000 €.

► **Croisement des véhicules route de Molnaz** : Pour permettre le croisement des véhicules sur cette voie communale étroite, les «refuges» actuels, endommagés, vont être renforcés. Coût : 2300 €.

► **Renforcement du réseau électrique à Bocquerat** : fortement sollicité du fait de nouvelles constructions, le réseau électrique desservant Bocquerat va être renforcé afin de remédier aux baisses de tension constatées. 80 000 € seront investis, dont 75% seront pris en charge par le SIES (Syndicat intercommunal d'électricité et de services de Seysel).

► **Achat d'une laveuse** : Afin de faciliter l'entretien de la salle des fêtes, la commune s'est dotée d'une laveuse (3700 €).

L'Hérydan : dix ans de

Le foyer d'accueil médicalisé, qui héberge 38 résidents souffrant de paralysie cérébrale, est pleinement intégré dans le village. Les aménagements communaux facilitent ce lien, et l'établissement développe des activités avec les associations ou l'école notamment.



Ce vendredi après-midi, c'est l'heure du « café » à l'Hérydan. Le vaste hall d'entrée de l'établissement, pensé comme une place de village, réunit les résidents et le personnel, et les échanges vont bon train. Après la longue parenthèse du Covid, ce café s'ouvre à nouveau sur l'extérieur, le vendredi à 10 heures. Cette volonté d'ouverture est de mise depuis l'origine de l'Hérydan, en 2013.

« C'est un peu dans l'ADN de l'Hérydan de s'intégrer à la vie du village », observe le maire, Jacques Archinard. De son côté, la municipalité a fait en sorte, au fil des années, de faciliter ce lien en créant l'espace Bauges aux portes de l'Hérydan, avec un cheminement adapté, puis la nouvelle place du village et l'espace Peilloud, « qui a ouvert dès que nous avons pu le rendre accessible aux personnes handicapées », précise M. Archinard. La voie verte qui mène

jusqu'au collège est aussi utilisée par les résidents. L'Hérydan s'est ainsi doté d'un vélo poussoir, qui est utilisé sur la voie verte.

Des équipements municipaux qui accompagnent cette implantation

L'implantation a précisément pu se faire à Héry-sur-Alby, il y a dix ans, car il y avait une volonté de la municipalité, alors dirigée par Jean-Louis Dubois, d'accueillir un établissement à caractère social. Une Hérygeoise, Marie-Hélène Laxenaire, membre du bureau de l'ADIMC 74 et mère d'une fille victime de paralysie cérébrale, a alors fait le lien. « L'intégration de l'Hérydan est très bien portée par la nouvelle équipe municipale, avec des équipements qui accompagnent cette implantation », se félicite la présidente, Joëlle Petit-Roulet. « De notre côté,

Un jardin bioclimatique pour rafraîchir et cultiver



Un jardin bioclimatique a été créé dans la cour de l'Hérydan. « L'objectif est de sortir d'une zone de chaleur dans cette cour située plein sud, tout en incluant l'établissement dans une logique écologique », souligne Philippe Prevault, directeur adjoint. La configuration a été retravaillée avec le concours d'un paysagiste de Cusy, en ayant recours à du bois local pour les aménagements en bois (pergolas et jardinières), réalisés sur mesure de façon à s'adapter aux personnes en fauteuil roulant.

Ce jardin, qui sera autonome en eau grâce à la récupération des eaux de pluie, permettra aux résidents de cultiver des légumes. Cet embellissement, en bordure du cheminement communal, a été permis par Halpades et Primalp, qui ont financé la réalisation du jardin.

présence à Héry-sur-Alby

nous travaillons des synergies en organisant des actions qui rejaillissent sur le village et, inversement, en étant présents aux événements communaux », ajoute Maud Viret, chef de service. « Et l'Alibi nous reçoit régulièrement. »

L'Hérydan, ce sont quatre groupes de vie et 1500 m² pouvant accueillir 38 résidents. 31 d'entre eux y sont à demeure, 4 en accueil de jour et l'établissement dispose de deux chambres d'accueil temporaire, destinées à des hébergements d'urgence ou temporaires (répit des familles ou préparation à la résidence en structure). Les locaux appartiennent à Halpades, qui possède aussi la résidence de logements aidés voisine, dont trois appartements sont destinés à loger des membres du personnel de l'Hérydan.

Des besoins de soins en permanence

« Nos résidents ont besoin de soins en permanence », explique François Revol, directeur général de l'association et ancien directeur de l'Hérydan. L'établissement est pensé pour faciliter les déplacements des résidents, ce qui nécessite des espaces élargis. Il dispose d'une salle de rééducation, d'une piscine (actuellement en voie de réparation) et de la présence d'un kinésithérapeute, d'un orthophoniste et d'une ergothérapeute, qui adapte le couchage et les équipements à chaque résident. « Nous cherchons des solutions pour que la personne puisse faire le maximum, malgré son handicap, grâce à des éléments pour structurer la posture, prévenir l'ag-



Une salle Snoezelen permet d'éveiller les cinq sens des résidents en ayant recours à la musique, à des colonnes de bulles, à des jeux de lumière...

FAIRE CONNAÎTRE LE HANDICAP AUX ÉCOLIERS

L'Hérydan a développé un projet avec l'école afin de promouvoir la connaissance du handicap. En juin, l'association Zicomatic est intervenue auprès des élèves pour les sensibiliser à un regard différent sur le handicap et un diaporama a permis de présenter aux enfants les résidents de l'Hérydan. Un concert a aussi été organisé avec la participation des écoliers et des résidents, en présence des familles des uns et des autres.

Par ailleurs, un ciné-goûter se déroulera le vendredi après-midi à l'Hérydan pendant les petites vacances scolaires. Il sera ouvert aux écoliers.

Une ambition culturelle pour l'Hérydan



Le Projet artistique de solidarité sociale (PASS) développé par le Sipa permet d'amener de la culture, de la danse et du chant à l'Hérydan. « Nous portons une ambition culturelle avec une exigence de qualité pour les résidents », indique Maud Viret, chef de service à l'Hérydan. Après la danse inclusive, par le biais de laquelle des résidents ont participé à l'inauguration de l'espace culturel, c'est autour de la création d'œuvres artistiques que l'établissement travaille actuellement. Une artothèque regroupe une trentaine d'entre elles, réalisées par des résidents de l'Hérydan et du Goéland, une autre structure d'Alpysia. « Le vernissage a eu lieu avec deux artistes, qui exposent en même temps que les résidents », indique Aurélie Badel, animatrice de l'Hérydan.

gravation et éviter de s'enraidir », détaille M. Revol. Une salle Snoezelen permet aussi d'éveiller les cinq sens en ayant recours à la musique, à des colonnes de bulles, à des jeux de lumière...

Ces dernières années, la problématique de l'Hérydan est celle du recrutement du personnel. « Il manque 15 personnes en permanence », résume le directeur général. Pour quels métiers ? « Il s'agit de prendre soin avec un côté manuel et un côté relationnel très très fort. Nous pouvons les former aux gestes, voire les former en alternance. Ce sont de beaux métiers auxquels les gens ne pensent pas forcément », argumente François Revol.

UN ÉTABLISSEMENT D'ALPYSIA (EX-ADIMC 74)

L'Hérydan est un établissement géré par Alpysia, une association née le 23 mai 2023 de la fusion de l'ADIMCP 38 et de l'ADIMC 74. Créée à l'initiative de parents d'enfants atteints de paralysie cérébrale, l'ADIMC 74 avait été fondée en 1965.

L'association Alpysia accompagne des personnes de tout âge qui vivent avec une paralysie cérébrale, un polyhandicap, ou tout autre handicap cognitif ou neuromoteur apparenté, visible ou invisible. Les 650 personnes accompagnées sont principalement domiciliées en Haute-Savoie et en Isère. Alpysia emploie 450 professionnels formés à cet accompagnement au sein de 15 établissements et services en gestion directe en Haute-Savoie et de 7 établissements gérés par des mutuelles en Isère. Un rapprochement est aussi en discussion avec l'association savoyarde.

En 2021, quinze demandeurs d'emploi avaient ainsi été formés pendant trois mois pour devenir accompagnateurs d'adultes handicapés. « J'ai reçu un SMS de Pôle Emploi me proposant cette formation », témoignait l'un d'eux à l'issue de cette session innovante. « Je n'y pensais pas et j'ai découvert que j'étais fait pour ça ! »

Alpysia se tourne notamment vers les personnes qui souhaitent se reconverter et sont en quête de sens dans leur activité professionnelle. « Il y a des personnes qui sont installées dans les Bauges et qui pourraient travailler plus près de chez elles en exerçant un métier qui a du sens », glisse Maud Viret.



Qu'est-ce que la paralysie cérébrale et le polyhandicap ?

La paralysie cérébrale résulte de lésions irréversibles survenues sur le cerveau du fœtus ou du nourrisson, dues à la destruction de certaines cellules du cerveau en développement.

Ces lésions provoquent un ensemble de troubles du mouvement ou de la posture, souvent accompagnés de difficultés cognitives ou sensorielles, qui durent toute la vie.

Cette définition regroupe des réalités de vie très diversifiées, allant d'une simple boiterie sans troubles associés jusqu'au polyhandicap.

La paralysie cérébrale est la déficience motrice la plus courante chez l'enfant. Elle touche 125 000 personnes en France et 17 millions à travers le monde. Elle concerne 2,5 naissances sur 1000.

Le polyhandicap désigne les formes les plus sévères

d'atteintes motrices et sensorielles, généralement associées à des déficiences intellectuelles. Les personnes présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain.

Outre la paralysie cérébrale et le polyhandicap, les pathologies apparentées sont notamment les myopathies et autres maladies neuro-musculaires, les séquelles d'accident cérébral vasculaire ou de traumatisme crânien, les troubles spécifiques des apprentissages en lien avec un dysfonctionnement cérébral (dyspraxies, dysphasies etc.)...

Des activités pour les enfants après l'école

Les activités périscolaires, c'est l'accueil ou les activités pour les enfants durant les heures qui précèdent et suivent la classe. Elles concernent les enfants dont les parents travaillent tard. Les agents communaux, Laurence et Delphine, encadrent



les écoliers à leur sortie d'école. Un goûter est servi à tous les enfants restant à la garderie. Les activités de jeux et des travaux manuels ludiques leur sont proposés sur la base du volontariat. Ce service est proposé aux enfants avec des activités créatives tels que la fabrication d'œufs (dessin), de sujets en pâte à sel, la réutilisation de capsules de café (fabrication de personnages) ou des dessins pour des soirées.

Un Comité des fêtes actif



La nouvelle équipe du Comité des fêtes est très active. Plusieurs rendez-vous ont déjà été organisés cette année, grâce à la mobilisation des bénévoles.

Le 25 février, une soirée repas moules-frites animée par un magicien suivie d'une soirée dansante sur le thème des années 80 a réuni plus de 110 personnes.

Le 15 avril, c'est une soirée africaine qui était proposée autour d'un repas typique poulet yassa préparé par Mme Diatou Guers. Cette soirée était animée par un groupe de musiciens et danseuses, qui a précédé une soirée dansante. 90 repas ont été servis.

Le 24 juin, un bal a animé la place du village pour la Saint-Jean.

Les prochains rendez-vous

- ▶ Dimanche 24 septembre : vide grenier
- ▶ Dimanche 22 octobre : fête de l'automne
- ▶ Mardi 31 octobre : Halloween
- ▶ Dimanche 3 décembre : marché de Noël

Des sorties de ski de fond pour les écoliers



En janvier, les élèves de l'école primaire ont bénéficié de cours de ski de fond à Saint-François-de-Sales, même si leur nombre a dû être réduit du fait du manque de neige.

Le transport a été pris en charge par la Région, et une partie des repas pris au restaurant du foyer de ski de fond a été financée par la commune, les parents ne payant que le prix de la cantine.

Le retour du repas des aînés



Voilà trois ans que, pour cause de crise sanitaire, le CCAS n'avait pas pu organiser le repas annuel des aînés. C'est dans une ambiance amicale et chaleureuse qu'il a pu avoir lieu le 5 février, animé par Thierry Bouvier.

Reprise des tombes à l'état d'abandon

Afin de pouvoir accueillir de nouvelles sépultures sans agrandir le cimetière, la commune lance une procédure de reprise des tombes en concession échue ou à l'état d'abandon. Les personnes concernées peuvent se renseigner à la mairie. Un affichage interviendra ultérieurement sur les tombes visées par cette longue procédure.

Héry décroche sa 1^{ère} fleur

Une délégation d'élus et d'agents municipaux a reçu, le 21 mars à l'Hôtel de Région à Lyon, la première fleur attribuée à Héry-sur-Alby dans le cadre du concours des villes et villages fleuris. Le jury souligne que «la commune se donne les moyens d'offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité de son territoire, tout en respectant l'identité et les caractéristiques rurales et environnementales de celui-ci. La poursuite des efforts permettrait de postuler au niveau supérieur.»



Le tilleul labellisé



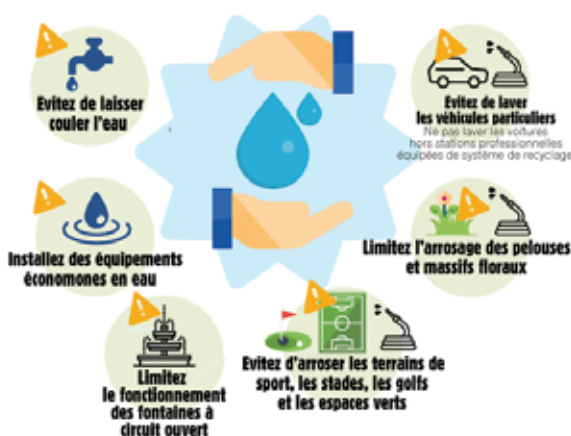
Symbole fort de l'identité de village, le tilleul a été labellisé «arbre remarquable de France» par l'association Arbres. Ce label est reconnu par le secrétariat d'État à la Biodiversité. La commune va continuer de préserver cet arbre patrimonial de plus de 250 ans et installera prochainement un panneau de présentation à son pied.

Sécheresse : la commune anticipe

L'été 2022 a été très compliqué à gérer afin de réussir à maintenir un fleurissement de qualité. Malgré les restrictions, bon nombre de végétaux avaient pu repartir en septembre jusqu'aux gelées. Trois arbres sur la place et un sur le parking de l'entrée Nord n'ont cependant pas survécu. Ils seront remplacés par d'autres essences cet automne. Cette année, la commune a investi dans une cuve afin de recueillir les eaux de pluie pour l'arrosage de ses espaces verts (lire p. 3). Par ailleurs, des plantes plus résistantes à la sécheresse ont été introduites dans les bacs fleuris.



Économisons l'eau !



Comment lutter contre le moustique tigre ?

Afin de réduire efficacement le risque de présence



du moustique à proximité de votre domicile, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos par des gestes simples. Il suffit de supprimer toute eau stagnante et couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Quelques rappels utiles pour un été serein

- ▶ Le **brûlage des déchets verts** (tonte de pelouse, taille de haies, élagage, débroussaillage) est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental). Quelques dérogations sont possibles pour les agriculteurs respectant les prescriptions à consulter à la DDT.
- ▶ Les **bruits de voisinage** (tondeuse, tronçonneuse...) sont autorisés par arrêté préfectoral les jours ouvrables de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h et le dimanche (et jours fériés) de 10h à 12h.
- ▶ La **divagation des chiens et chats** sans surveillance est interdite. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie et dans les espaces aménagés qu'à la condition d'être tenus en laisse. Chaque propriétaire doit veiller à ce que les déjections soient ramassées. Les pâturages sont également interdits aux chiens car les déjections sont dangereuses pour les bovins et peuvent transmettre la néosporose (maladie parasitaire) aux vaches.
- ▶ **Ambrosie et frelon asiatique** : ces espèces invasives doivent être détruites. Les signalements peuvent se faire auprès du service technique municipal qui se chargera de la destruction (07 56 22 71 76).